

REPUBLIC OF CAMEROON  
République du Cameroun  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
.....  
DEPARTEMENT DE MAYO-KANI  
.....  
COMMUNE DE GUIDIGUIS  
.....  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES PUBLICS  
.....



REPUBLIC OF CAMEROON  
République du Cameroun  
.....  
DEPARTEMENT DE MAYO-KANI  
.....  
COMMUNE DE GUIDIGUIS  
.....  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES PUBLICS  
.....

INTERNAL COMMISSION  
.....

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°04/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/AI/2025 DU 21/02/2024 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE HOULORE ET GLONREON DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINDDEVEL, Exercice 2025.

## ADDITIF RECTIFICATIF

### AU LIEU DE :

#### 12- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au niveau de la **Structure Interne de Gestion des Marché Publics de la Commune de GUIDIGUIS** au Tel 693 72 8818 / 674 98 04 09, au plus tard le 21/03/2025 à 10 Heures 00 et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°04/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/AI/2025 DU 21/02/2024 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE  
HOULORE ET GLONREON DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE  
L'EXTREME-NORD

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

#### 14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/03/2025 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de délibérations de ladite commune

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

## 15- Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 70% critères essentiels ;
- de l'*absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- l'*absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière* ;
- de l'*absence d'un sous détail de prix unitaire* ;

## LIRE PLUTOT :

### 12- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée au niveau de la **Structure Interne de Gestion des Marché Publics de la Commune de GUIDIGUIS** au **Tel 693 72 8818 / 674 98 04 09**, au plus tard le **25/03/2025** à 10 Heures 00 et devra porter la mention :

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°04/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/AI/2025 DU 21/02/2024 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE HOULORE ET GLONREON DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

### 14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **25/03/2025** à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, dans la salle de délibérations de ladite commune

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

**Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres**

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70/100 de l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

#### 16- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été jugée la moins disante au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour effectuer la réalisation de l'opération dans les meilleures conditions. Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre répondant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est jugée la moins disante en incluant le cas où l'offre est la moins chère. Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre répondant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est jugée la moins disante en incluant le cas où l'offre est la moins chère.

#### 17. Nombre maximum de lots :

Sans objet

#### 18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

#### 19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de GUIDIGUIS au sein de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune de GUIDIGUIS au Tel 693 72 8818/674 98 04 09 09 et en ligne.

#### 20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, ou le Maître d'Ouvrage 691 62 80 80

Copies :

GUIDIGUIS, le 11 2 MARS 2025

LE MAIRE,

(Maitre d'Ouvrage)



- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- Préfet Mayo - Kani
- ARMPIEN
- DDMAP/MK
- DDEPAT/MK
- Président CPM/CNPF GUIDIGUIS